

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie Question écrite n° 21924

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le devenir des centres départementaux de météorologie notamment celui d'Albi dans le Tarn. Le Conseil de modernisation des politiques publiques réuni le 12 décembre 2007 a entériné les orientations du plan stratégique de Météo France. Il a donc confirmé la fermeture de 50 % des centres départementaux de météorologie et une forte réduction des effectifs comprise entre 15 et 28 %. La mission première des centres départementaux est de participer à la sécurité des personnes. La fermeture de ces centres ainsi que la réduction des personnels entraîneraient donc des conséquences fortement préjudiciables pour la sécurité des personnes. Si l'on compare Météo France aux services analogues dans les pays occidentaux on se rend compte que proportionnellement à son budget, il reçoit de très faibles dotations de l'État. L'organisation météorologique mondiale, agence de l'ONU, a également précisé que « chaque euro consacré à la préparation des aléas météorologiques, climatiques et hydrologiques permet d'en économiser 7 qu'il faudrait dépenser pour remédier aux pertes économiques consécutives à une catastrophe ». Au moment où le réchauffement climatique laisse présager une recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes, il demande donc de lui préciser les conséquences que pourraient avoir cette réforme sur la sécurité des populations lors de crises météorologiques et de maintenir l'ensemble des centres départementaux qui apportent une aide indispensable notamment aux élus locaux souvent en difficulté face aux catastrophes météorologiques.

Texte de la réponse

L'établissement public Météo-France, référence mondiale, a engagé en 2006 une démarche de définition de son plan stratégique à 10 ans, afin d'identifier les grands enjeux des évolutions techniques, économiques, politiques et sociales dans son domaine de compétence. L'objectif de l'établissement est de faire aujourd'hui les choix stratégiques indispensables pour conserver et accroître en 2017 son niveau scientifique et technique international, et la qualité de ses prestations. Cette réflexion intervient bien sûr dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le processus de révision générale des politiques publiques (RGPP) est en cours. Le 12 décembre dernier, le conseil de modernisation des politiques publiques a annoncé que « l'organisation de Météo-France serait revue, dans le sens d'un allègement progressif de ses implantations départementales, compte tenu des évolutions technologiques, qui ne rendent plus aussi utile un maillage très fin. » L'ensemble des modifications de l'organisation du service météorologique sera fait en tenant compte de l'objectif de qualité indispensable à la sécurité des personnes et des biens et à la compréhension du changement climatique et de ses conséquences, mais également aux intérêts économiques qui peuvent être particulièrement sensibles à la météorologie. Les décisions d'évolution de l'organisation de Météo-France et de son organisation territoriale seront prises en concertation, et en ayant à l'esprit l'importance d'une expertise météorologique nationale de haut niveau, en particulier au regard des évolutions climatiques et de la lutte contre le réchauffement qui est l'une des premières priorités du Grenelle de l'environnement. Dans ce cadre, les représentants locaux, partenaires et utilisateurs des prestations de Météo-France, professionnels et élus, seront consultés afin de garantir la continuité d'un service de qualité, en optimisant les moyens et les implantations. De

la même manière, l'État prend soin de doter l'établissement public des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public. Ainsi, l'évolution de la dotation de l'État n'a pas été pénalisante pour l'établissement public. En effet, celui-ci a su réaliser les gains de productivité raisonnables correspondant à la diminution de 0,3 % par an en euros constants prévue par son contrat d'objectifs 2005-2008. Il a en outre pu préserver sa capacité d'innovation et d'investissement grâce à l'augmentation régulière de ses ressources propres, qui représentent désormais près 40 % de l'ensemble de ses recettes. Cette orientation générale marquée par la continuité des missions et la maîtrise des coûts sera maintenue par le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur: M. Jacques Valax

Circonscription: Tarn (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 21924

Rubrique : État

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3575 **Réponse publiée le :** 3 juin 2008, page 4678